



Montpellier, le 21 avril 2011

Gilles TENA  
Secrétaire Académique du SE-UNSA

à Monsieur le Recteur de l'Académie de  
Montpellier

Rectorat 31, rue de l'Université  
34064 Montpellier cedex 2

Monsieur le Recteur,

Le Syndicat des enseignants UNSA tient à vous faire part de sa très grande inquiétude concernant le traitement du dossier de l'aide administrative à la direction d'école dans notre académie.

Divers contacts du SE-UNSA au ministère font état d'une évolution positive sur ce dossier, mais dans notre académie, force est de constater qu'aucune traduction n'est à ce jour constatée. Bien au contraire les écoles reçoivent toujours des courriers des services académiques leur signifiant l'impossibilité de prolonger les contrats fin avril.

Par ailleurs, on nous indique en commission paritaire que les demandes en moyens d'accompagnement du handicap sont en croissance exponentielle et constituent une priorité absolue.

Le SE-UNSA seul syndicat signataire du protocole « direction d'école » juge inacceptable que les nouveaux moyens pour lesquels il s'est fortement mobilisé soient en quelque sorte détournés d'une partie de leur objectif.

Aujourd'hui, nous demandons que les engagements ministériels soient tenus et que des instructions soient données pour que les renouvellements de contrat aide administrative puissent avoir lieu dès la fin du mois d'avril.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur de l'académie de Montpellier, en l'expression de mon entier dévouement au service public d'éducation.

Le Secrétaire Académique,

Gilles Téna.